

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 octobre 2010

Service instructeur

Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

N° CP-2010-12-6-6

Service consulté

**PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT (C213)
LEVEE DE DECHEANCE TRIENNALE**

Résumé : *Deux Syndicats et une Commune ayant bénéficié d'aides départementales figurant dans des contrats pluriannuels et attribuées par la Commission Permanente, au titre des programmes d'Assainissement 2005, 2006 et 2007, se trouvent confrontés à la déchéance triennale pour le solde desdites aides représentant un montant cumulé de 111 896,65 €. Il vous est proposé de proroger le délai de validité de ces subventions jusqu'à fin 2010 et d'autoriser le versement des soldes des subventions en question.*

Le SIVOM des Eaux de Hagenthal, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Ranspach et Michelbach (SARM) et la Commune de LIGSDORF ont transmis, cet été, l'ensemble des justificatifs devant théoriquement permettre de solder les subventions allouées au titre des Programmes d'Assainissement 2005, 2006 et 2007.

Cependant, bien que pour l'ensemble de ces opérations les travaux aient largement été réalisés dans le délai imparti de trois ans, à compter de la notification de la décision de la Commission Permanente, le solde administratif se trouve rejeté au-delà du délai précité.

Cette situation résulte pour la collectivité et les établissements en question de la disparition de la maîtrise d'œuvre publique dans sa mission d'assistance gratuite au Maître d'Ouvrage, privant de fait des collectivités, non structurées à cette fin, de la réalisation de tâches administratives plus complexes, comme la demande de solde des subventions.

C'est le cas pour le tout nouveau SIVOM des Eaux de Hagenthal, ainsi que pour la Commune de LIGSDORF qui a cru devoir attendre le solde des aides de l'Agence de l'Eau, avant de formuler la demande de solde de la subvention départementale. Pour ce qui concerne le SARM, le désengagement précité des Services de l'Etat s'est en plus traduit par une demande de solde très tardive des honoraires de maîtrise d'œuvre, en juin 2010, lesquels devaient encore être ventilés sur différentes opérations à solder.

Par ailleurs, toutes ces opérations figuraient dans des anciens contrats pluriannuels tripartites, avec l'Agence de l'Eau, qui n'évoquaient pas les délais de validité des subventions, pas plus que la référence au règlement financier du Département. L'Agence de

l'Eau qui avait précisé dans ces contrats les règles de déchéance de ses aides ne les a, par contre, pas appliquées.

En conséquence, je vous propose à titre dérogatoire, pour les cinq opérations figurant en annexe 1, de :

- proroger le délai de validité des subventions en question jusqu'à la fin 2010,
- m'autoriser à faire procéder au versement des soldes pour un montant cumulé d'aides de 111 896,65 € (à comparer au montant théorique résiduel de 233 795,70 €).

Les imputations sont les suivantes : Programme d'Assainissement C213 - Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 OCTOBRE 2010

Assainissement

Liste des opérations dont le délai de validité doit être prorogé pour pouvoir procéder au solde

Annexe1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AST03844	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE RANSPACH ET MICHELBACH Réseau communal à Ranspach-le-Bas Tranches 2005 et 2006	145 350,00	36 337,50	36 337,50
AST03846	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE RANSPACH ET MICHELBACH DO sortie est à Michelbach-le-Bas	20 650,00	10 944,50	10 944,50
AST03851	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE RANSPACH ET MICHELBACH Liaison intercommunale de Ranspach-le-Haut à Ranspach-le-Bas (aval)	372 200,00	126 548,00	20 688,40
AST03907	LIGSDORF Collecte des eaux usées du carrefour central à la limite est de la commune	58 590,00	19 334,70	3 295,25
AST03674	SIVOM DES EAUX DE HAGENTHAL (ex SIA DES COMMUNES DE HAGENTHAL) Liaison MC à Hagenthal-le-Bas	40 631,00	40 631,00	40 631,00
Total :			233 795,70	111 896,65